

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 73 (1928)
Heft: 3

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La Commission d'enquête militaire et parlementaire. — Ce qu'on y dit de l'état de notre défense nationale. — La protection de la frontière maritime.

De quelque côté que l'on envisage la question de la défense nationale belge, elle se présente actuellement sous les apparences du plus complet gâchis.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont connu les rétroactes, qu'il suffit de résumer brièvement. Au sortir de la guerre, la Belgique s'est fait une bonne armée, solide, bien encadrée, bien entraînée, fière, courageuse et confiante. Les politiciens peu à peu réapparaissent, reprennent du « culot », députés à la Chambre et dans les clubs politiques, ministres dans leurs départements respectifs et au gouvernement. Et peu à peu, l'on grignote, l'on démolit cette armée que le pays aimait et qu'il entourait de reconnaissance. L'un enlève ceci, l'autre supprime cela ; l'un restreint les approvisionnements de toutes sortes, l'autre le matériel, l'autre encore diminue les contingents ; l'on réduit le nombre des corps d'armée, des divisions, des régiments. Certain frappe parce que l'abaissement, l'avi-lissement de l'armée est un article du programme de la fraction du parti dont il se réclame ; certain invoque l'impérieuse nécessité de faire des économies. Et l'on pousse tout doucement dehors les officiers de la guerre, les énergiques, ceux qui jouissent de prestige et d'autorité, ceux qui pouvaient parler au nom de la masse des soldats à qui l'on doit la survivance de la patrie. Ceux-là on les dégoûte, on les écoëure en leur refusant, jour après jour, ce qu'ils affirment être indispensable à la vie d'une armée capable de défendre nos frontières. Puis, quand ils en ont assez d'être privés de tout ce qui ferait leur raison d'être, d'hommes, de matériel, de munitions, quand ils ont jugé avec découragement la tactique de ceux qui sont redevenus les maîtres et qui semblent vouloir se venger du rôle peu reluisant que beaucoup d'entre eux ont joué pendant la guerre, l'on offre à ces officiers deux ans, trois ans d'appointements d'avance, sous condition qu'ils quittent l'armée sans délai, presque

sans avoir le temps de réfléchir. Des centaines et des centaines de braves partirent ainsi : régiments, bataillons brusquement décapités. Il y eut des heures où l'armée, où la nation gronda. Tel jour, le ministre Poulet, qui avait ordonné la mise au musée des drapeaux et étendards d'un certain nombre de nos beaux régiments dissous, tel jour le ministre Poulet fut l'objet d'une manifestation spontanée d'une foule en larmes qui ne lui ménagea ni les injures ni les crachats au visage et faillit l'écharper. Mais les politiciens avaient misé sur la fatigue d'un peuple épuisé, pressuré par la guerre, désorienté par toutes les crises d'après la fallacieuse victoire, désaxé par les transitions brutales de régime et qui, pour le surplus, avait quelque peine à reconnaître les siens après les tentatives de scissions organisées par l'occupant, après tant de poursuites, d'inquisitions, d'espionnages, de trahisons ! Et le travail de désorganisation de l'armée put se poursuivre régulièrement pour aboutir au gâchis, à la ruine d'aujourd'hui.

Exagération, pessimisme, direz-vous ?

* * *

Vérité, et vérité officielle même. J'ajoute qu'elle a été avouée, reconnue publiquement par le général Gallet lui-même, le chef d'état-major de l'armée. En quelles circonstances ? Voici.

Personne n'osant prendre la responsabilité d'imposer une solution définitive au problème de la Défense nationale posé dans ces conditions, il fut décidé que l'on aurait recours au moyen peu héroïque d'une commission mixte, techniciens militaires et parlementaires, chargée d'étudier la question. C'est devant cette commission que le chef d'état-major a fait de l'armée belge un tableau effrayant pour tous ceux qui ont quelque souci de l'indépendance du pays. Je n'aurais pas cru pouvoir le résumer, même en atténuant les traits du général Gallet, si la publicité donnée à ses paroles ne m'y autorisait.

L'effectif actuel — sur pied de paix — ne suffit pas à entretenir la vie nécessaire des unités statutairement existantes. Quant au pied de guerre, le chef n'a pas caché que les effectifs seraient bien insuffisants à assurer la couverture des frontières ; il n'a pas hésité à faire entendre que, d'autre part, ses soldats des unités combattantes n'auraient reçu ni l'instruction ni l'éducation militaires nécessaires pour être bien en mains de leurs commandants et former des troupes homogènes et compactes. Encore est-il à remarquer qu'en ce qui concerne ces données du problème, le général Gallet

s'est montré extrêmement discret et modéré ; mais en rapprochant les uns des autres des chiffres cités à divers endroits de son exposé, en confrontant des déclarations et des citations disséminées dans ses discours et ses réponses aux interpellateurs, l'on concluait aisément que la situation de l'armée, quant à ses effectifs tant de paix que de guerre, lui apparaissait sous un jour fort grave. Un général, sortant de cette séance de la Commission, me disait : « Pour Gallet, nous sommes en déficit de 200 000 mois de service, soit plus d'un tiers de ce que nous donnons ! »

Plusieurs généraux, peut-être moins tenus à la réserve que le chef d'état-major, ne se sont pas fait faute d'affirmer que l'exposé du général Gallet était en beaucoup de points trop optimiste, et ont fait des déclarations formelles dans ce sens à la commission mixte.

Lorsqu'il a décrit les approvisionnements et l'armement, le grand chef s'est montré plus catégorique. Les budgets derniers ont été en déficit, d'après lui, de 76 millions et de 81 millions sur le chiffre de 100 millions qu'ils auraient dû atteindre !

Aussi quel tableau fait-il de notre matériel ! Suranné, incomplet, démodé, usé, tels sont les qualificatifs attribués à l'armement en fusils. S'agit-il des fusils-mitrailleurs ? Ce sont des armes nettement inférieures aux fusils-mitrailleurs des autres armées. Ils enrayent sans cesse et personne n'y a confiance. Des mitrailleuses ? Faute de caissons, on ne peut les emporter en campagne ! Parle-t-il de l'artillerie de campagne ? Insuffisante ! L'artillerie du corps d'armée ? La moitié de ce qu'elle devrait être ! L'aviation ? Beaucoup trop réduite. La défense anti-aérienne ? Existe à peine à l'état embryonnaire ! Le charroi, le matériel de transport, tous les moyens de transmission ? Fortement en déficit. Rien que pour doter l'armée des manquants en ce matériel, il faudrait un demi-milliard de francs ! Parle-t-il des chars de combat ? Il déclare que ceux dont il dispose sont pratiquement inexistantes. (Un général qui les connaît particulièrement bien murmura à ce moment : « Ces tanks peuvent rouler sur ces beaux tapis, mais en campagne... ! »)

En passant, le chef d'état-major a parlé des masques anti-gaz pour les soldats... trop vieux et qui ne les protégeraient plus... et des masques pour civils... qui n'existent pas du tout !

Déficit en hommes, déficit énorme en matériel et, pour ce qui existe, matériel inefficace et suranné. Insuffisances graves et qui mettent l'armée dans une situation critique et dangereuse.

Outre cela, le chef d'état-major reproche l'absence aux frontières de tout dispositif fortifié. L'armée de couverture, insuffisante et

mal armée, n'aurait aucun appui fixe, et ceci aggrave d'autant le danger. Le général Gallet avait démontré préalablement, ce que l'histoire nous a déjà prouvé à suffisance, que la Belgique est fatalement, de par sa situation et son organisation, le champ de bataille de l'Europe, et avait ajouté que le statut nouveau du pays, tel qu'il résulte du traité de Versailles, n'a fait qu'empirer nos conditions d'existence à cet égard. La conclusion qui se dégage très nette de tout cet exposé, c'est que nos moyens de défense sont absolument insuffisants pour maintenir à la limite de nos frontières la ligne de bataille en cas de guerre impliquant un de nos voisins.

Tout ceci n'est qu'un résumé bref et pâle de la situation telle que l'a dépeinte, sous sa responsabilité et publiquement, le chef d'état-major de l'armée. Plusieurs des généraux qui participent aux travaux de la commission professent que la situation est beaucoup plus sombre encore. Je crois même qu'il en est pour reprocher au général Gallet lui-même d'avoir dégarni notre frontière nord-ouest qui s'est pourtant révélée si importante dans l'ensemble des opérations de la campagne 1914-1918. Ils signalent en effet que Gallet a consenti à la dissolution du corps de torpilleurs et marine, ce corps, composé de marins vivant sur les bancs de Flandre, exercés sur des embarcations légères, rapides et suffisamment armées pour faire l'*éclairage* de ces soixante-dix kilomètres de front. Le personnel était facilement recruté, le matériel mis à notre disposition par la victoire était suffisant, les frais exigés par l'entretien des vedettes, leur armement et l'entraînement des équipages étaient peu de chose comparativement à ce que l'on en pouvait espérer d'action utile. Tout cela disparaît et le trou est creusé dans notre système défensif général sans raison valable.

Quoi qu'il en soit, le problème de notre défense nationale dans son ensemble est donc posé aujourd'hui devant la commission parlementaire et militaire, devant le pays entier, dans toute sa gravité. L'événement nous apprendra quelles solutions y seront proposées et apportées. Mais il est à craindre que les travaux de la commission soient de longue durée et l'on doute, dans beaucoup de milieux, de l'efficacité du travail ainsi entrepris. Tout ceci n'est pas de nature à calmer les angoisses qu'ont fait naître dans la nation les révélations officielles sur l'état de notre défense militaire jointes aux déclarations autorisées sur la situation politique en Europe.

L'expérience de 1914 aurait-elle été inutile ?

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Le budget de guerre pour 1928.

Il s'est discuté en son temps devant le Parlement sans attirer l'attention de l'opinion publique, car ce n'est pas lui qui manque de clarté et s'efforce de dissimuler des mesures en opposition tant avec les vœux du pays qu'avec la politique pacifique avouée par notre ministre des affaires étrangères.

Il tient loyalement compte cependant des besoins de la défense nationale et comme il est le premier établi après la promulgation de la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée, il ne manque pas d'un réel intérêt.

Les effectifs de base de l'armée pour 1928 s'élèvent à :

28,630 officiers,
539,920 hommes de troupe,
133,300 animaux.

La répartition de ces effectifs est la suivante :

A l'intérieur et en Algérie-Tunisie, 23,032 officiers, 397,001 h. de tr., 91,592 chevaux.

Au Maroc, 2685 officiers, 67,540 h. de tr., 24,199 chevaux ou mulets.

Au Levant, 672 officiers, 14,594 h. de tr., 5199 animaux.

Dans le bassin de la Sarre, 20 officiers, 818 h. de tr., 43 chevaux.

En Chine, 47 officiers, 1662 h. de tr., 170 animaux.

A l'armée du Rhin, 2174 officiers, 58,305 h. de tr., 12,097 chevaux.

Comparés à 1927, ces chiffres montrent une diminution de 1141 officiers, 53,477 hommes de troupe et une augmentation de 5 animaux.

Diminution sensible, comme on voit, ce qui n'empêche pas que le budget de 1928 se présente en augmentation de 1,135,872,604 fr. sur le budget de 1927 ; il s'élève en effet à la somme de 6,777,881,790 francs.

Cette augmentation s'explique :

1° Du chef des nouvelles lois d'organisation de l'armée qui ont obligé à prévoir des dépenses supplémentaires pour l'amélioration de la situation des militaires de carrière et des gendarmes, en vue d'un recrutement plus intensif ; pour l'augmentation de l'effectif de ces

militaires de carrière ; pour la création de nouveaux pelotons de garde républicaine mobile ; pour l'augmentation du nombre des agents militaires ; pour l'augmentation de l'effectif des divers personnels civils de l'armée (y compris ceux des centres de mobilisation) ; pour l'amélioration des logements de sous-officiers et des camps d'instruction.

2° Malgré l'amélioration du change, la hausse des prix qui s'accuse encore, principalement sur l'alimentation, les fourrages, les transports et les matières employées dans les divers services (notamment pour l'aviation), entraîne une augmentation des prévisions de dépense.

3° Par la nécessité de prévoir des constructions et matériels neufs.

4° Par la nécessité d'améliorer la situation des cadres techniques de carrière pour assurer leur maintien dans l'armée.

5° Enfin par la mise en concordance de diverses prévisions avec les besoins réels correspondants.

Notons qu'en vue d'obtenir un classement rationnel des dépenses, certains crédits figurant antérieurement au budget de la guerre, ont été inscrits pour 1928, dans les budgets d'autres ministères à la suite de propositions faites dans ce sens par le Conseil supérieur de la défense nationale. Ce sont les crédits correspondant à certains travaux de chemins de fer, à la construction de routes stratégiques, des crédits pour le service météorologique, certaines subventions, une partie des dépenses d'entretiens de la gendarmerie, etc. Ces transferts de crédits ne se montent d'ailleurs qu'à la modeste somme de 95,819, 201 fr.

Ces quelques données numériques ainsi fournies, nous allons profiter de l'examen du budget par les parlementaires pour tâter le pouls à notre armée et préciser aussi brièvement que possible quelle est sa situation actuelle, matérielle et morale.

Observons tout d'abord que si les précédents budgets avaient déjà consacré un certain nombre de mesures qui tendaient, en général, à préparer la réforme de notre organisation militaire, ce qui n'était jusqu'ici qu'un simple courant d'idées est maintenant devenu la loi, loi qui ne pose encore que des principes, mais qui a du moins le mérite, en fixant irrévocablement ceux-ci, de permettre à coup sûr d'intensifier les mesures préparatoires à notre réorganisation militaire. Celle-ci ne sera définitivement fixée que par la loi du recrutement et par la loi des cadres et effectifs, actuellement encore en instance devant le Parlement.

On l'a dit et l'on ne devra point se lasser de le répéter, la force

de notre future armée mobilisée dépend essentiellement de la valeur de ses cadres et de l'instruction de ses réserves.

En ce qui concerne les cadres, aucune question n'a fait à un tel degré, pendant ces dernières années, l'objet des préoccupations du Gouvernement ; une crise très réelle continue en effet d'affecter aussi bien la qualité des cadres que leur quantité.

Au point de vue matériel, les principaux sujets de mécontentement dont se plaignent les militaires de carrière sont : la diminution relative du pouvoir d'achat de leurs soldes et de leurs futures pensions, la fréquence des mutations, et les envois sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Sur le premier point, on s'est efforcé, dans la mesure où la situation financière du pays l'a permis, de conjurer les conséquences désastreuses pour les intéressés de la dévalorisation de notre monnaie. Les nécessités budgétaires ont contraint de procéder par étapes, mais d'importants progrès ont encore été réalisés cette année, et la dernière augmentation a produit une impression réellement favorable. Certes, la situation actuelle des cadres est encore éloignée de celle qu'ils occupaient avant la guerre ; pour les grades élevés de la hiérarchie, le pouvoir actuel d'achat des traitements n'est guère que la moitié de celui de 1915 ; un nouvel effort reste donc à envisager dans un avenir plus ou moins éloigné.

Ce sont d'ailleurs les techniciens qui s'éloignent le plus aujourd'hui de l'armée. Pour remédier à cette situation, sans toucher au principe de l'unification des soldes proclamé en 1885, on s'efforce depuis quelques années d'avantager les individualités capables de trouver dans la vie civile un emploi plus rémunérateur de leurs connaissances spéciales, de manière à les retenir dans l'armée.

En ce qui concerne les militaires de carrière non officiers, le Parlement a pris en leur faveur une série de mesures en vue d'intensifier leur recrutement, qui ont fait l'objet de la loi du 16 juillet 1927 et qui doivent permettre l'accroissement indispensable du nombre de nos sous-officiers de carrière, véritable ossature de notre armée de demain ; le budget de 1928 prévoit un certain nombre de nouvelles mesures ; l'expérience seule montrera si elles sont suffisantes pour permettre le recrutement des 106 000 militaires de carrière nécessaires pour l'application du service d'un an.

Après la question des soldes et traitements, celle des mutations.

Depuis la crise des loyers, la mutation fait figure de véritable catastrophe. Aussi y a-t-il lieu d'adopter hardiment une politique de construction de logements, non seulement pour les sous-officiers,

mais aussi pour les officiers. A l'heure actuelle, il y a trop peu d'officiers logés et ceux qui le sont ne payent pas, sous forme de retenue sur leur traitement, un loyer en rapport avec la valeur locative du logement qui leur est fourni, ce qui augmente encore l'inégalité créée entre les uns et les autres ; la construction de logements par l'Etat, qui est à encourager, doit avoir comme conséquence le paiement de loyers à un taux qui permette au Trésor de récupérer la majeure partie de l'intérêt du capital ainsi engagé.

Les nécessités de la relève des T. O. E. sont encore venues amplifier ces difficultés ; sur environ 29 800 officiers métropolitains, 7600, soit près des trois dixièmes, servent hors de France ; cette menace pèse lourdement sur nos cadres de carrière, risquant de briser à chaque instant la vie de famille, à laquelle ils aspirent d'autant plus qu'ils en ont été privés par quatre ans de guerre.

Des mesures ont été prises pour compenser autant que possible ces inconvénients par des avantages de solde et indemnités ; elles sont heureusement renforcées au budget de 1928.

Autre question qui tient aussi une place prépondérante dans les préoccupations de nos cadres : celle du sort qui leur est réservé au moment où ils seront rendus à la vie civile.

Les sous-officiers rengagés portent en général à 15 ans de service au maximum, en pleine possession de leur capacité de travail et c'est la question de leur emploi civil qui est leur principal souci. Il s'agit donc moins d'augmenter le nombre et la variété des emplois civils à réserver aux sous-officiers, que de leur réserver non plus en partie seulement, mais en totalité, l'accession de certaines fonctions n'exigeant ni examen, ni connaissances spéciales, de façon que l'engagé à long terme soit assuré d'obtenir un emploi réservé.

Pour les officiers qui prennent leur retraite beaucoup plus tard, la question de la quotité de leur pension se place au premier rang des préoccupations. Or, la génération actuelle a acquis, à ses dépens, la notion totalement inconnue à la précédente, de l'instabilité monétaire et des fluctuations rapides du coût de la vie. Ces deux facteurs laissent les intéressés, quant au pouvoir d'achat de la retraite qui leur est promise, dans une incertitude qui contribue à inquiéter ceux déjà entrés dans la carrière, à faire hésiter ceux qui s'y destinent.

La loi du 14 avril 1924 relevant le taux des pensions a abaissé considérablement le nombre des annuités donnant droit à une majoration de pension, et à partir d'un certain âge, l'officier n'a plus aucun intérêt à faire campagne ; enfin, la fixation d'un maximum absolu relativement peu élevé annihile en fait pour une bonne partie des

intéressés tous les effets bienfaisants à attendre de la dite loi. La loi de finances de 1928 élève ce maximum et établit une péréquation entre les anciens et les nouveaux retraités ; elle aura un heureux effet moral sur les officiers. Il n'en est pas moins vrai qu'il importe de trouver une formule plus souple que la formule actuelle si l'on veut calmer les légitimes inquiétudes qui font hésiter beaucoup de jeunes gens à la veille d'entrer dans la carrière militaire.

Enfin, dans la désaffection actuelle pour cette carrière, il n'y a pas que des facteurs matériels qui entrent en jeu ; les facteurs moraux interviennent également. L'idéal qui poussait vers l'armée les jeunes générations après notre défaite de 1870 a été, il faut bien le reconnaître, satisfait par la victoire de nos armes en 1918 ; le service, en outre, a perdu de son intérêt pendant la période de détente qui a suivi la grande crise de la guerre ; c'est cet intérêt qu'il faut faire revivre par une réorganisation rapide de notre armée. C'est aussi la situation de cette armée dans la nation qu'il faut relever.

Il est surprenant qu'à l'heure présente, après la victoire de nos armes, officiers et sous-officiers de carrière en soient réduits à occuper dans l'échelle sociale une place inférieure à celle qu'ils avaient en 1914.

Les causes de ce déclassement sont en grande partie extérieures à l'armée. Quelles qu'elles soient, le facteur moral est dans la dépendance directe des facteurs matériels et il n'est pas douteux que la considération reviendra à nos cadres quand ceux-ci occuperont au point de vue des traitements une situation comparable à celle qu'ils avaient avant la guerre.

Quant à la fonction de ces cadres, du fait du service à court terme, une transformation profonde s'impose dans les moyens d'instruction qu'ils ont à mettre en œuvre.

Or la question de la préparation militaire n'a fait aucun progrès depuis quelques années ; cette préparation reste abandonnée en fait aux sociétés agréées et l'Etat n'intervient que pour les aider au moyen de subventions. Le Parlement semble répugner à l'adoption du principe d'obligation de la préparation militaire : en réalité, ce principe une fois admis, son application se heurterait à des difficultés presque insurmontables.

En second lieu, le service à court terme impose que le soldat ne soit pas distrait de l'instruction par des besognes accessoires et que toute la durée du service militaire soit consacrée à la préparation à la guerre. L'emploi d'ouvriers civils et d'agents militaires en vue de libérer le soldat de ces tâches accessoires est en voie de développement. Cela exige des crédits de plus en plus élevés.

Moins avancée est la mise en application des mesures propres à diminuer le temps que le soldat consacre à son entretien et à celui des objets qu'il utilise. C'est ce qu'on appelle l'industrialisation de l'armée et qui n'a guère fait, jusqu'ici, que l'objet d'études assez poussées.

La lenteur de mobilisation de la nation armée exige de gagner, au moment d'un conflit, le nécessaire au montage de notre système de défense. Nous ne pouvons y parvenir qu'en améliorant la force matérielle de nos frontières et celles de notre couverture. Parmi celle-ci, notre aéronautique exercera, entre la déclaration de guerre et la première bataille, une influence prépondérante sur la marche des événements.

Dans le même ordre d'idées, la motorisation de l'armée est à poursuivre : le rendement de nos troupes de couverture terrestres sera bien meilleur lorsqu'elles pourront se porter rapidement sur le point où leur présence sera nécessaire.

Enfin, il importe de procéder à la constitution définitive des approvisionnements nécessaires pour permettre à notre armée, non seulement de se mobiliser, mais encore de vivre pendant la période de mise en train des fabrications de guerre. Négligée jusqu'à ce jour, cette constitution est urgente et le budget de 1928, comme on l'a vu, amorce un effort qui devra être soutenu pendant plusieurs années.

Mais le matériel ne suffit pas pour assurer la force de nos armées mobilisées et tous les soins doivent être donnés à l'instruction des réserves. La convocation de la date 1920 faite l'an dernier a révélé un certain nombre de lacunes sur lesquelles on va s'efforcer de revenir cette année pour la convocation de la classe 1922.

La question des camps d'instruction, liée à ce dressage des réserves, mérite encore d'importants crédits.

A un autre point de vue, le recrutement des indigènes coloniaux au nord-africain est à encourager du mieux possible, car les missions extérieures ne nous manquent point, en attendant leur utilisation dans la défense même de la mère patrie.

Telle est, dans son ensemble, la situation actuelle de l'armée, situation de transitions comportant un afflux de mesures nouvelles. Et si l'on voulait caractériser d'un mot le budget de 1928, il faudrait dire que c'est un budget d'expériences, non pas d'expériences hasardeuses et décousues, mais, au contraire, un ensemble d'essais ordonnés et convergeant vers un but unique : la réduction du service militaire sans affaiblissement de la puissance définitive de notre pays.
